



Centre communal d'action sociale de Neully-Crimolois
Conseil d'administration du LUNDI 30 MARS 2026, à 18h45
en Mairie de Neully-Crimolois

Sous la présidence de Madame Christine DOS SANTOS-ROCHA
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Membres présents : Mmes Christine DOS SANTOS ROCHA, Geneviève ZIMMER, Viviane VUILLERMOT, Alexandra RADISSON

Mrs. Didier RELOT, Jacques PILLIEN, Dominique MALVASIO, Marc CHAMPION, M. Arnaud CUROT (18h49 – arrivée au point n°3)

Membres absents représentés : Mme Nadine PALERMO, représentée par Mme Viviane VUILLERMOT

Absents : Mme Monique TISSOT, Mme Martine LEMESLE-MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Alexandra RADISSON

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le quorum est déterminé à 7 membres effectivement présents.

1 / Désignation du secrétaire de séance

Sur l'appel à candidature du Président,
Sur la candidature de Mme Alexandra RADISSON,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de désigner Mme Alexandra RADISSON secrétaire de séance.

2 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président indique aux membres présents qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration. Les administrateurs sont invités à formuler leurs éventuelles remarques sur la teneur de celui-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente.

3 / Détermination de la participation financière au Voyage des Aînés

Il est rendu compte de la proposition de voyage à destination des Aînés de la Commune organisée par la Commission en charge. Il s'agit d'une excursion dans le Cerdon, qui se constitue d'une visite guidée de la Cuivrierie, d'une visite dégustatrice d'un cellier et d'un déjeuner dans un restaurant panoramique. Le coût individuel par participant s'établit à la somme de 91€. Le déplacement est prévu le mardi 05 mai 2026.

En 2026, les participants doivent être âgés de 72 ans révolus pour s'inscrire à l'évènement conformément à la délibération n°DE2023-07-03-_11.

Il est proposé de fixer leur participation à 30€ ; leurs accompagnants âgés de moins de 72 ans contribueront quant à eux à hauteur de 60€. Les accompagnateurs, représentés par des élus et des membres actifs de la Commission « Personnes Agées, Santé et Handicap » bénéficieraient du tarif « participants » soit 30€.

Il est proposé en sus de préciser que les personnes ne résidant pas à Neuilly-Crimolois se verront appliquer le tarif effectif de 91€.

Pour mémoire, le coût du Voyage Edition 2025 s'élevait à 107€ par participant. Respectivement, la participation de chacun était fixée à 35€ pour les seniors de 71 ans révolus, 65€ pour les moins de 71 ans et les accompagnateurs, 107€ pour les accompagnants extérieurs à la collectivité de rattachement.

Il est rappelé que le transport est limité à 56 personnes, incluant 4 accompagnants. Il est donc nécessaire de prévoir des conditions d'annulation strictes afin de ne pas léser les personnes potentiellement inscrites sur liste d'attente. Aucun remboursement de la prestation ne pourra intervenir sans la présentation d'un justificatif médical ou familial emportant l'impossibilité de se déplacer et la nécessité impérieuse de recourir à l'annulation.

M. Arnaud CUROT demande le nombre de participant extérieur en 2025. Une personne extérieure a participé à l'excursion.

Mme Alexandra RADISSON demande si chaque intéressé a pu participer à cette édition sans être enregistré sur liste d'attente. Aucun bénéficiaire n'a été refusé en 2025 contrairement à l'édition 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- de valider le projet de voyage tel que présenté ;
- de fixer les tarifs du voyage du 3ème âge comme indiqué précédemment, soit :
 - 30€ pour les personnes âgées de 72 ans révolus à la date du voyage, non remboursable en cas de désistement sauf raison médicale ou familiale majeure dûment justifiée.
 - 60€ pour les accompagnants âgés de moins de 72 ans,
 - 30€ pour les accompagnateurs chargés de l'encadrement et de l'organisation du projet,
 - 91€ pour les personnes extérieures à la commune de Neuilly-Crimolois.
- d'acter des conditions d'annulation et de remboursement tel que sus décrites, étant précisé la priorité acquise aux personnes n'ayant pu participer à l'Édition précédente faute de places,
- de mandater Monsieur le Président à encaisser les recettes correspondantes et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de l'évènement ainsi organisé.

4/ Divers

Il est présenté aux administrateurs le bilan des manifestations organisées depuis le dernier conseil d'administration :

Repas des Aînés – 13 décembre 2025

- 178 participants, dont 11 membres de la Commission et du CCAS
- 28 accompagnants payants (55 € x 28) : 1 540 €

Dépenses : 10 391,07 €

Recettes : 1 540 €

Reste à charge au budget du CCAS : **8 851,07 €**

Galette – 20 janvier 2026

- 128 participants, dont 7 membres de la Commission et du CCAS
- 22 accompagnants payants (10 € x 22) : 220 €

Dépenses : 926,50 €

Recettes : 220 €

Reste à charge au budget du CCAS : **706,50 €**

Colis – Janvier 2026

- 39 colis pour personnes seules
- 15 colis pour couples

Dépenses détaillées des colis à charge du budget du CCAS : **1 828,50 €** (boîtes de chocolats - terrines et bouteilles d'huile - contenants)

Les bouteilles de vin offertes et prélevées dans la cave du CCAS, n'ont pas été comptabilisées dans ces dépenses.

Le Président salue l'investissement des administrateurs tout au long du mandat électoral qui touche à son terme du fait du renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 mars 2026. Il précise son souhait de voir le rôle du CCAS s'ouvrir à la jeunesse et aux situations de handicap dans le cadre du mandat futur, tout en maintenant ses actions en faveur des Aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h03.